



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DU FONCIER
*en charge du domaine
et de la recherche*

DIRECTION DE L'AGRICULTURE
BUREAU STRATEGIE ET ECONOMIE

Le Directeur

Affaire suivie par :
Romain BORIE
RB/cw n° 272 BSE du 12/05/2023

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 003166 / MAF / DAG / BSE

Pirae, le

11 MAI 2023

AVIS DE CONSULTATION

Réalisation de 2 vidéos sur la lentille d'eau douce des atolls

I. - INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC

1° *Catégorie* : Polynésie française

2° *Nom et coordonnées de l'acheteur* : Direction de l'agriculture, route de l'hippodrome à Pirae, BP100, 98713 Papeete Tahiti.

3° *Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché* : M. Philippe COURAUD, Directeur de l'agriculture.

II. - CONTEXTE

La gestion de l'eau douce est une des problématiques de la vie des atolls car sa ressource est limitée alors qu'elle doit couvrir les besoins alimentaires, domestiques et des autres activités comme, par exemple, le jardinage.

Dans le cadre du projet européen PROTEGE financé par le 11^{ème} FED régional, la direction de l'agriculture (DAG) a voulu mieux comprendre le fonctionnement d'une lentille d'eau d'un atoll des Tuamotu. Pour se faire elle s'est associée à un bureau d'étude spécialisé Vai-Natura et à un agriculteur de Fakarava.

Après plus de deux ans de suivi, la DAG souhaite partager les informations collectées sous forme de deux courtes vidéos pour expliquer la formation et le devenir d'une lentille d'eau douce sur atoll quand elle est - ou non - soumise à la pression des activités humaines.

L'objectif des vidéos est de faire prendre conscience aux habitants des atolls de la fragilité de cette réserve en eau et de les inviter à appliquer une série de bonnes pratiques afin de mieux l'utiliser et la préserver.

III. - OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

1° *Objet* : **Réalisation de 2 vidéos « grand public »** particulièrement à destination des habitants des atolls des Tuamotu et plus généralement de la région Pacifique.

Missions et activités confiées au prestataire :

La présente consultation a pour objet la réalisation de 2 vidéos en français et doublées en paumotu et/ou sous-titrées en anglais.

- 1) Formation et vie d'une lentille d'eau douce sur atoll : les facteurs naturels
- 2) Mieux utiliser et préserver la lentille d'eau douce

Chaque vidéo sera réalisée sous un format de 2-3 minutes pour une diffusion internet. La présente consultation comprend les synopsis des 2 vidéos. Les deux vidéos doivent pouvoir être visionnées séparément dans n'importe quel ordre.

La DAG fournira une charte graphique à respecter en ce qui concerne la visibilité de l'Union européenne et du projet PROTEGE qui finance la réalisation de ces vidéos.

Les vidéos comprendront un mélange d'images réelles et d'images animées, une voix off et une bande son. Elles pourront aussi contenir des incrustations de titre ou de message.

La charte graphique, les illustrations et la bande son devront être adaptées à la Polynésie française et au grand public.

La cession des droits de l'ensemble des créations et outils réalisés seront acquis, sans limitation de durée et pour toute exploitation, par la Direction de l'agriculture (DAG) et la Communauté du Pacifique (CPS). Les fichiers sources de l'ensemble des créations seront demandés pour une utilisation sans limitation de durée et pour toute libre utilisation par la DAG et la CPS.

Le prestataire s'acquittera des tâches suivantes :

- définir la charte graphique des vidéos en respectant les exigences de la DAG concernant la visibilité des bailleurs ;
- suivre les réunions de travail avec l'équipe de la DAG et la CPS et les étapes de validation identifiées avec la DAG ;
- produire les vidéos avant le 29 septembre 2023 ;
- fournir à la fin de la prestation les fichiers en format .mp4 Haute définition.

2° *Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché* : Services et fournitures

3° *Type de marché* : Marché de services et fournitures

4° *Lieu de livraison de la commande* : Direction de l'agriculture - route de l'hippodrome à Pirae, BP100, 98713 Papeete Tahiti.

5° *Durée du marché* : 4 mois maximum - La date de livraison des vidéos auprès de la Direction de l'agriculture (Tahiti) de Polynésie française est attendue au plus tard pour le vendredi 29 septembre 2023.

6° *Variantes autorisées* : non

IV. – FORME DU MARCHÉ

Marché simple

V. – TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée.

La Direction de l'agriculture se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Toutefois, la Direction de l'agriculture se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

VI. - CONDITIONS DE PARTICIPATION — PIÈCES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS :

Seules pourront être admises les candidatures accompagnées des documents et renseignements permettant d'évaluer leurs compétences professionnelles. Les offres comprendront :

- **une présentation du candidat :**
 - Un document de présentation des compétences, expériences et références du prestataire et de ses collaborateurs notamment en matière de production / création de vidéos, notamment animées (fournir CV et/ou tout autre document adéquat) ;
- **une description détaillée de l'offre :**
 - Mémoire technique : méthodologie proposée et moyens mis en œuvre. Ce document comprendra une proposition sommaire des 2 vidéos incluant une proposition graphique pour

- chacune d'elles. Le mémoire inclura toutes justifications et observations que le candidat jugera utile ;
- Calendrier de réalisation détaillé (dont phase de conception, validation et de production des vidéos) avec la répartition des jours de prestation pour chacune des phases ;
 - **une proposition financière détaillée** comprenant un tableau des coûts unitaires et totaux. Les traductions des vidéos en paumotu et la traduction ou le sous-titrage des vidéos en anglais seront présentés sous forme d'options dans le devis fourni ;
 - **une déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat se trouve en règle vis-à-vis de ses obligations sociales et fiscales et n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu à l'article LP233-1 de la loi du Pays n° 2017-14 du 13 juillet 2017 portant code polynésien des marchés publics (document joint à remplir).

VII. - CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

	Pondération
Evaluation de mémoire technique	35 points
Calendrier de réalisation	10 points
Références en matière de création / production de jeux correspondants à la prestation	20 points
Prix de la prestation	30 points
Produit final respectueux de l'environnement	5 points

Attribution des points par critère :

Prix (30 points).

L'offre la moins onéreuse obtient le maximum de points. Les offres suivantes obtiennent le nombre de points inférieur suivant la formule :

$$\text{Note} = 30 \times P_{\min} / P$$

P_{\min} : prix de l'offre la moins disante (après élimination des offres irrégulières, irrecevables, inacceptables et notamment les offres anormalement basses).

P : prix de l'offre analysée

Mémoire technique (35 points)

Il sera apprécié au regard de la méthodologie proposée, des propositions graphiques transmises et des moyens mis en œuvre avec la notation indicative suivante :

- excellent : 35 points
- bon : 25 points
- moyen : 15 points
- insuffisant : 7 points
- non transmis ou inadapté : 0 point

Calendrier de réalisation (10 points)

Le délai le plus court obtient la note de 10 sauf si ce délai est anormalement court. Les délais suivants obtiennent le nombre de points inférieur suivant la formule :

$$\text{Note} = 10 \times D_{\min} / D$$

Avec D_{\min} : Délai le plus court après élimination des délais anormalement courts

D : délai de l'offre analysée.

Compétences, expériences et références (20 points)

L'analyse de ce critère se fera de la façon suivante :

- Compétences et expériences adaptées : 20 points
- Compétences sans expériences ou références suffisantes : 10 points
- Compétences, expériences et références insuffisantes et/ou inadaptées : 0 point

Produit final respectueux de l'environnement (5 points)

L'analyse de ce critère se fera de la façon suivante au regard de la composition et de la fabrication du produit :

- Produit respectueux : 5 points
- Produit non respectueux : 0 point

VIII. - DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES

1° Date limite de réception des candidatures et/ou des offres : **05 juin 2023 avant 12h00.**

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 90 jours.

IX. – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1° Coordonnées pour demande de renseignements complémentaires (administratifs et/ou techniques) :

Romain BORIE : email : romain.borie@dag.gov.pf - Questions par courriel uniquement avant le 29 mai 2023 ;

2° Adresse email pour envoi des offres/candidatures : Route de l'hippodrome, rue Tuterai Tane, Pirae, BP 100 – 98 713 Papeete - email : romain.borie@dag.gov.pf

X. – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES ET/OU DES CANDIDATURES

L'offre, établie en un exemplaire signé et daté, sera adressée à la Direction de l'agriculture :

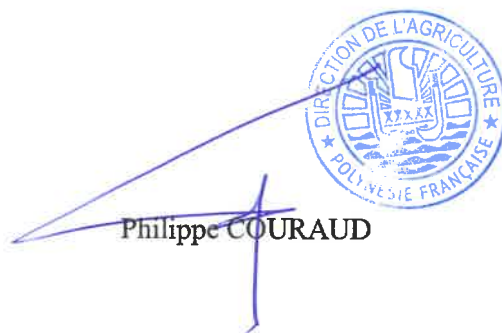
- soit sous la forme d'un courrier électronique,
- soit déposée directement au secrétariat du bureau stratégie et économie de la Direction de l'agriculture de Pirae sous enveloppe fermée portant la mention « Avis de consultation relatif à la réalisation de 2 vidéos sur la lentille d'eau douce des atolls » -Direction de l'agriculture - Bureau Stratégie et Economie.

XI. – INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouana'a-a-Oopa, BP 4255, 98 713 Papeete, Téléphone : (689) 40 50 90 25, Fax : (689) : 40 45 17 24 – Courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

XII – DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :

Lundi 15 mai 2023.


Philippe COURAUD